

Prof' poignardée : le lycéen irresponsable ?

Le 13 septembre 2022, à Caen, un élève avait poignardé sa professeure. Son discernement était aboli, selon les experts.

L'agression avait suscité une vive émotion à Caen et plus particulièrement dans la communauté éducative. Le 13 septembre 2022, vers 11 h, un élève de seconde du lycée Malherbe avait été interpellé sans difficulté à la sortie de l'établissement, où un important dispositif policier avait été déployé.

Enseignante blessée et choquée

Le lycéen, alors âgé de 15 ans, était suspecté d'avoir porté deux coups de couteau à sa professeure de français, à la fin d'un cours. L'enseignante, 63 ans lors de l'agression, avait été blessée. L'état de la victime, choquée, avait nécessité la pose de points de suture. Dans la foulée, une information judiciaire pour tentative d'assassinat avait été ouverte, le parquet considérant que l'adolescent de 15 ans aurait prémédité son geste en amenant un couteau en céramique dans le lycée.

Interrogé hier par *Ouest-France* sur cette procédure judiciaire toujours en cours, Joël Garrigue, procureur de la République de Caen, explique avoir « **formulé, le 22 juillet, des réquisitions constatant l'irresponsabilité pénale** » de l'adolescent. « **Les experts psychiatres qui l'ont examiné ont tous conclu à l'abolition de son discernement au moment des faits**, ajoute le procureur. **Il dit avoir entendu des voix.** »

Prochaine étape dans cette affaire : la décision du juge d'instruction. S'il suit les réquisitions de Joël Garrigue, le magistrat instructeur ordonnera le renvoi du mis en cause devant la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Caen. Cette juridiction devra alors se prononcer en plusieurs points. Elle devra d'abord dire s'il existe, oui ou non, des charges suffisantes pour affirmer que le lycéen est bien l'auteur des coups de couteau. Elle devra par ailleurs statuer sur une potentielle irresponsabilité pénale de l'adolescent, et éventuellement demander une prise en charge sur le plan psychiatrique.

En l'état actuel des choses, un procès devant la cour d'assises des mineurs du Calvados est donc peu probable.

Benoît LASCOUX



Le 13 septembre 2022, un élève du lycée Malherbe de Caen portait deux coups de couteau à sa professeure de français. Archives Ouest-France